VILLE DE LANTON



COMPTE RENDU N° 09 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers municipaux					
En exercice	Présents	Votants			
29	22	28			

L'an deux mil vingt-et-un le 14 décembre à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire.

<u>Présents</u>: LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, CABANES Ariel, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CAILLY Christian, BIDART Nathalie, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie, JACQUET Eric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration: JOLY Nathalie à DEVOS Alain, BOISSEAU Christine à LACOMBE Jean-Jacques, CLERQUIN Gérard à DE OLVEIRA Ilidio, DARCOS Nathalie à AURIENTIS Béatrice, MASIP Dominique à LACOMBE Jean-Jacques, ROUGIER Martine à PEUCH Annie-France.

Absent : KENNEL Thomas.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné Monsieur CAILLY Christian secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal du 10 novembre 2021 à la majorité (5 votes contre : M. PERUCHO, Mme MALET, M. MORAS, Mme FERRAN-CHATAIN et M. BEYNAC),
- a communiqué les décisions.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

<u>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES</u>

N° 09-01 / JG - EXPERIMENTATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Rapporteur: Jean-Jacques LACOMBE, 1er adjoint

- **VALIDE** l'expérimentation d'un Espace de Vie Sociale pour une durée de 2 ans à partir de janvier 2022, sous réserve de l'octroi d'un agrément par la CAF et du soutien du Département de la Gironde,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toute procédure utile à la réalisation du projet et à solliciter toutes subventions susceptibles de concourir au meilleur équilibre financier de l'action.

<u>SOLIDARITÉ</u>

N° 09-02 / CR - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LES ANNEES 2021 – 2025

Rapporteur: Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** l'engagement de la commune au sein de Convention Territoriale Globale intercommunale pour les années 2021-2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à :
 - **SIGNER** la Convention Territoriale Globale ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires à l'application du nouveau dispositif,
 - **PERCEVOIR** annuellement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Par 21 voix pour, 0 abstention et 7 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Eric JACQUET, Mme Marie-France CAVERNES, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC) le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

N° 09-03 / CB - BUDGET DE LA COMMUNE – ANNÉE 2022 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS A L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Rapporteur: Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal:

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du Budget les dépenses d'investissement suivantes, pour un montant total de 838 700 € :

ARTICLES	OPÉRATION	FONCTION	POLE-SERVICE	DÉSIGNATION	PRIX T.T.C. en €
275	ONA	01	Pôle Ressources Administration Générale	Autres immobilisations financières – Dépôts et cautionnements versés	2 500
21318	11	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine	Construction bâtiments publics (Marché DALKIA part investissement 10000€)	10 000
21318	11	312	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Culture & Vie Locale	Construction autres bâtiments publics (Construction d'une Cabane des Arts/Frais divers/Révision prix)	10 000
21318	11	414	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Culture & Vie Locale	Constructions autres bâtiments publics (Halte de Cassy/Frais divers)	300 000
2152	12	822	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Infrastructure voirie	Réseaux de voirie (Marché de travaux de voirie 2022)	50 000
2183	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Informatique	Autres immobilisations corporelles – Matériel informatique (Divers matériel sur marché subséquent informatique)	58 000
2183	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Informatique	Autres immobilisations corporelles – Matériel informatique (Serveurs + Licences)	20 000
2188	14	020	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Bâtiment	Autres immobilisations corporelles (Divers outillage 1 ^{er} équipement nouvel agent)	4 000
21316	20	026	Pôle Vie locale, Relation citoyenne & Sécurité Publique Affaires funéraires	Construction bâtiments publics Equipement du Cimetière (Travaux d'extension du cimetière Tranche ferme Terrassement, soutènements et clôtures)	310 000
21534	21	814	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Infrastructure voirie	Réseaux divers d'électrification (Mise aux normes LED Eclairage Public)	10 000
2031	29	824	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Stratégie urbanistique	Frais études et développement (Mission d'architecte urbanistique – Marché PLANED)	48 000
2031	29	824	Pôle Aménagement du Territoire et du Patrimoine Stratégie urbanistique	Frais études et Développement (Mission accompagnement juridique du projet du Parc urbain – Tranche conditionnelle- Marché Cabinet RIVIERE)	16 200

⁻ **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2022.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

N° 09-04 / CB - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur: Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal:

- ACCEPTE d'émettre en non-valeur ces titres pour un montant maximum de 1 400.68 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la Commune de 2021 à l'Article 6541 « créances admises en non-valeur ».

N° 09-05 / CB - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01-2021 – BUDGET FORET

Rapporteur: Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE la présente à l'unanimité.

N° 09-06 / CB - AVANCE SUR SUBVENTION 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur: Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal:

- VALIDE le montant de l'acompte de la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2022,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2022.

FORET

N° 09-07 / CB - GESTION DES ÉCLAIRCIES ET DES COUPES RASES 2022 - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MISSION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F) – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Ilidio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

- APPROUVE le programme des éclaircies et des coupes rases 2022 ci-dessus défini,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à :
 - vendre les bois des éclaircies conformément au cahier des clauses générales de vente, édité par l'O.N.F.,
 - désigner l'O.N.F. comme maître d'œuvre,
 - signer tout document afférent à cette affaire.
- DIT que les crédits seront inscrits au B.P annexe 2022 de la Forêt à l'Article 7022.

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

N° 09-08 / MC - DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (Protocole temps de travail 1607 heures)

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de mettre en place le temps de travail à 1607 heures au sein des services communaux et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans le Protocole afférent ciannexé.

- DIT que:

- Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022,
- ➤ Sauf dispositions contraires, ce nouveau régime du temps de travail est applicable à ladite date à l'ensemble des agents municipaux de la Commune de Lanton (stagiaires, titulaires et contractuels sur emplois permanents y compris de remplacement, contractuels sur emplois non permanents, saisonniers ou en accroissement temporaire d'activité),
- ➤ Les dispositions relatives à la durée effective du temps de travail et aux cycles de travail des agents municipaux inscrites dans les précédentes délibérations sont abrogées,
- Le protocole ci-annexé, pourra faire l'objet d'ajustements, d'adaptations et de modifications ultérieures, en cas de besoin tel que le prévoit la clause de revoyure.
- Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 09-09 / MC - CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET (CATÉGORIE B) - Coordinateur(trice) – Animateur(trice) de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de Lanton

Rapporteur: Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

- **ADOPTE** la proposition du Maire et **l'autorise** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer tous les actes correspondants,
- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois non permanents,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Commune, Chapitre 012,
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2022.

CULTURE

${ m N^{\circ}}$ 09-10 / ED - CRÉATION D'UNE ARTOTHÈQUE AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE

Rapporteur: Annie-France PEUCH, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de créer un service public de prêt d'œuvres d'art, dit « Artothèque », géré en régie au sein de la Médiathèque ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prêt avec l'artiste ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt avec l'usager.

Par 23 voix pour, 0 abstention et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC) le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

SECURITE PUBLIQUE

N° 09–11 / ED - EXTENSION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE DE LANTON

Rapporteur: Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** le principe de poursuite du déploiement de la vidéoprotection présenté supra, ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité des abords des bâtiments et installations publics et du domaine public communal,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre tout acte relatif à cette délibération.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

ASSOCIATIONS

N° 09-12 / JG - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur: Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

- **VALIDE** la mise en place d'une Charte de la vie associative,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

N° 09-13 / CB - CP - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - COMPLEMENT N° 2

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal:

- ACCORDE ces subventions pour un montant total de 837 €, telles que précisées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2021.

La séance a été levée à 20h08.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.